



## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 5 MAI 2024 à  
**Les Vieux Moteurs Fulkériens**  
**Nourais**  
35390 Grand Fougeray

### DEFILE BRETAGNE PORTE DE LOIRE TOUR

Inscription au circuit découverte de la communauté de communes Bretagne Porte de Loire 3ième édition. **Dimanche 26 mai** : circuit d'environ 41 Kms (La Dominelais, Ercé en Lamée, Teillay).  
Le rendez-vous est fixé à 9H00 à La Dominelais (35), départ au plus tard à 09H45.

**Toute inscription reçue après le 05 mai minuit ne sera pas prise en compte.**

Nom: .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : .....  
Courriel : .....

Participation forfaitaire de 5€ par véhicule, afin d'assurer la sécurisation du circuit.  
Gratuit pour les adhérents en règle de leur cotisation pour les associations (V.M.F, et partenaires)

Inscription	Participation au frais	Nombre de personnes
Circuit	<b>5 €</b>	.....
Repas	<b>15€ / personnes</b>	
Visite mine	<b>6€ / personnes</b>	
Visite parc Teillay	<b>gratuit</b>	

A l'ordre Vieux Moteurs Fulkériens

VEHICULES PARTICIPANTS :

Marques	Modèle	Année	Carrosserie	Particularités

Club ou association d'appartenance : .....

Reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement (au verso) et se conformer à ce dit règlement.

A....., le .....

Nom et signature

## REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

### Organisation

**La fulk'omotion** est organisée par l'association "les Vieux Moteurs Fulkériens"  
Nourais 35390 Grand Fougeray  
Manifestation déclaré en préfecture.  
Assistance assurée par les organisateurs.

### Lieux et date du circuit

Dimanche 26 mai : circuit d'environ 35 Kms (La Dominelais, Ercé en Lamée, Teillay)  
Le rendez-vous est fixé à 9H00 à La Dominelais (35) , départ au plus tard à 9H45.

### Article 1 :

Les participants s'engagent à se conformer au dit règlement sans réserve aucune par sa signature à l'inscription. Une inscription par véhicule.

### Article 2 :

L'organisation se réserve le droit de modifier (heure, trajet, durée...) ou d'annuler le circuit, en cas d'évènements imprévus, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnité. Seule l'annulation donnera lieu à un remboursement des frais d'inscription.

### Article 3 :

Tout contrevenant au dit règlement risque des sanctions pouvant entraîner l'exclusion immédiate et des manifestations à venir. L'organisation se réserve le droit d'accepter toute demande de participation sans avoir à se justifier.

### Article 4 :

**Les véhicules doivent se conformer à la législation en vigueur.**  
Les participants doivent respecter scrupuleusement le code de la route.  
Le conducteur doit être en possession du permis de conduire en validité

### Article 5 :

Les participants doivent respecter les trajets et les horaires définis par les organisateurs.

### Article 6 :

Une sécurisation sera effectuée tout au long du circuit (sécurisation par motards et véhicule porte-plateau), celle-ci n'engageant en rien la responsabilité de l'organisation.

### Article 7 :

Le nombre de participants sera limité à **80 véhicules maximum**. Les participants aux éditions antérieures seront prioritaires pour inscription.  
Chaque véhicule possèdera une fiche d'identification (fournie par l'organisation) ou les participants indiqueront la marque, modèle, année et type de carrosserie.  
Une visite payante sera organisée **pour un maximum de 80 personnes (contraintes du lieux)**, seules les premières réservations avec règlement financier seront prises en compte

### Article 8 :

Les participants s'engagent à respecter les lieux d'exposition, et la propreté des lieux.

### Article 9 :

Toute inscription reçue après **le 05 mai minuit** ne sera pas prise en compte par les organisateurs.